

Bibliothèques publiques au Québec :

→ UNE INSTITUTION STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

MARCEL LAJEUNESSE

marcel.lajeunesse@umontreal.ca

*Marcel Lajeunesse est professeur associé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (Ebsi) de l'université de Montréal, où il enseigna de 1970 à 2006. Il fut directeur de l'Ebsi de 1987 à 1994 et vice-doyen de la faculté des arts et des sciences de l'université de Montréal de 1994 à 2002. L'histoire du livre et des bibliothèques, les aspects comparés et internationaux de l'information et les bibliothèques d'enseignement supérieur constituent ses principaux domaines de recherche et de publication. Il a publié *Les sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle* (Montréal, Fides, 1982), *Législations et politiques archivistiques dans le monde* (Québec, Documentor, 1993) et *Lecture publique et culture au Québec, XIX^e-XX^e siècles* (Québec, Presses de l'université du Québec, 2002).*

La politique de lecture publique du Québec célèbre, en 2009, son demi-siècle. En effet, la première loi des bibliothèques publiques était votée en 1959 et le Service des bibliothèques publiques québécoises était créé l'année suivante. Les anniversaires et les commémorations servent souvent à des retours sur les réalisations d'une institution et à des réflexions sur son rôle dans la société dans laquelle elle s'insère. Dans ce texte, nous décrirons la genèse et l'évolution du réseau des bibliothèques publiques au Québec, puis l'apport de la Grande bibliothèque depuis la fin des années 1990. En dernier lieu, nous apporterons une réflexion sur la situation présente de la lecture publique au Québec.

C'est donc depuis le début des années 1960 que s'est développé l'ensemble des bibliothèques municipales autonomes dans les villes et des bibliothèques régionales en milieu rural au point de constituer aujourd'hui l'institution culturelle « ayant un poids stratégique dans le développement culturel des Québécois¹ ».

La mise en place d'une politique de lecture publique

Plusieurs phénomènes, tels l'accélération de l'urbanisation et de l'industrialisation, le développement des médias et l'accroissement du travail des femmes, avaient modifié considérablement la société québécoise après la Seconde Guerre mondiale. La Révolution tranquille – cette rénovation de la société québécoise développée depuis le début de la décennie 1960 – se préparait déjà sous le régime du Premier ministre conservateur Maurice Duplessis (1944-1959). Le problème de la lecture publique se posait à Montréal particulièrement depuis le début du siècle. Il apparaissait sporadiquement dans des pétitions de citoyens, dans des lettres de lecteurs, dans des articles dans la presse. La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, présidée par le juge Thomas Tremblay, l'a pris en compte dans ses travaux effectués au cours des années 1953-1956. Sur les 250 mémoires présentés à cette Commission, 140 abordaient divers aspects des problèmes d'éducation. On y apprenait que seulement 35 % de la population urbaine et à peine 5 % de la population rurale pouvaient profiter des services d'une « bibliothèque publique ».

La commission Tremblay affirmait, dans son rapport, que le gouvernement du Québec devait favoriser la création de bibliothèques municipales pour développer la culture populaire. Bien plus, reprenant le mémoire de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, elle concluait que, pour réussir une telle politique, deux points étaient essentiels : une loi organique des biblio-

1. Jean-Paul Baillargeon, « Les bibliothèques publiques : nouveaux lieux privilégiés de développement culturel », *Documentation et bibliothèques*, vol. 44, 1998, n° 1, p. 30. Ce même auteur a exposé le tableau de la lecture publique au Québec avant la Révolution tranquille dans son article, « Les bibliothèques publiques et la Révolution tranquille au Québec », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 1, p. 5-12.

TABLEAU 1 QUELQUES INDICATEURS DE L'ÉVOLUTION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AU QUÉBEC (1960-2005)							
	1960	1973	1979	1985	1992	1999	2005
Nombre de bibliothèques	71	110	121	849	931	960	800
Pourcentage de population desservie	45,1	59,7	76,8	85,5	90	91,4	94,9
Pourcentage d'usagers inscrits	14,3	24,2	22,9	24,1	30	31	31,13
Nombre livres/habitant	0,78	1,29	1,40	1,81	2,12	2,45	2,83
Nombre prêts/habitant	1,69	2,97	2,9	4,3	5,4	6	6,19
Contribution municipale/habitant (en \$)	0,47	1,64	4,76	9,57	17,42	19,75	20,89
Subvention gouvernementale/habitant (en \$)	0,06	0,60	2,76	3,59	3,81	3,34	7,45
Dépense totale/habitant (en \$)	0,53	2,24	7,52	13,77	22,19	25,44	37,18

Sources : Rapports statistiques sur les bibliothèques publiques, ministère des Affaires culturelles et ministère de la Culture et des Communications, 1961-2005.

thèques publiques et des subsides des gouvernements provincial (Québec) et municipal². Le 18 décembre 1959, le gouvernement du nouveau Premier ministre Paul Sauvé faisait voter le projet de loi 35 qui constituait la première législation québécoise en ce domaine. À l'été 1960, la Commission des bibliothèques publiques et le Service des bibliothèques publiques étaient mis sur pied. Un premier directeur du Service, Gérard Martin, entrait en poste. Une politique de lecture publique pouvait démarrer sur le territoire du Québec. La tâche était colossale.

Un sous-développement considérable

Une des premières actions de la nouvelle Direction des bibliothèques publiques fut de mener, en 1961, une enquête auprès des 1 672 municipalités du Québec pour dresser l'état des lieux en ce domaine. Cette enquête a permis de constater un état de sous-développement considérable. Les quelque 70 bibliothèques recensées, qu'on peut raisonnablement qualifier de « publiques », fonctionnaient selon le plus pur amateurisme, sans personnel professionnel pour 58 d'entre elles, avec des revenus si bas que seul le bénévolat en permettait le fonctionnement. En 1960, le budget total des bibliothèques publiques du Québec dépassait à peine 1,5 million de dollars³.

Pour la Direction des bibliothèques publiques, il est alors prioritaire de soutenir financièrement les bibliothèques qui apparaissent viables et de susciter la création de nouvelles bibliothèques dans des villes où il n'en existait pas. La grande lacune révélée par l'enquête concernait l'absence de bibliothèques en milieu rural. La prise en compte

de cette réalité s'imposait d'urgence. Même si la loi de 1959 n'avait pas prévu de dispositions à cet effet, des bibliothèques centrales de prêt (BCP) furent créées dès les premières années de la mise en place d'une politique de lecture publique. La BCP de la région de la Mauricie est établie en 1962, suivie en 1964 de celle de l'Outaouais. Ce sont les deux premières institutions d'un réseau qui en comptera onze, une fois complété. Elles ont pour objectif de répandre la lecture dans les municipalités de moins de 5 000 habitants.

Les décennies 1960 et 1970 ont donné lieu à une activité soutenue en ce qui a trait à la création de bibliothèques municipales, à l'implantation de nouvelles BCP, à un accroissement notable du financement tant de la part de l'État que des municipalités. Au cours de ces années, le gouvernement du Québec est intervenu à quelques reprises dans le monde du livre par des législations (agrément des librairies, réglementation de l'importation des livres). Ces mesures ont eu des effets sur le développement des collections des bibliothèques publiques. En 1978, Denis Vaugeois, nouveau ministre des Affaires culturelles dans le gouvernement de René Lévesque, fait des bibliothèques publiques une priorité de l'action de son ministère. Une enquête qu'il fait effectuer en 1979 met de nouveau en lumière les retards du Québec en lecture publique. En dépit de la création de dix BCP (la onzième et dernière, celle de la région des Laurentides, verra le jour en 1981), de la création d'un grand nombre de bibliothèques municipales, 20 % des bibliothèques publiques n'ont encore aucun employé à plein temps et 60 % ne peuvent compter sur aucun bibliothécaire professionnel.

Cette année-là, 131 bibliothécaires, dont 52 pour la seule ville de Montréal, œuvrent dans les bibliothèques publiques du Québec, soit le rapport de 1 pour 35 000 habitants alors que la norme, établie par le Service des bibliothèques publiques au milieu de la décennie 1970, est de 1 pour 6 000. Signalons, par ailleurs, des cas particuliers (villes à majorité anglophone de la région montréalaise), tels Westmount avec 5 bibliothécaires pour 22 300 habitants,

2. Québec, Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), *Rapport*, Québec, 1956, vol. III, tome 1, p. 242.

3. Gérard Martin, « La Direction des bibliothèques publiques du Québec », *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, sous la dir. de Georges-A. Chartrand, Montréal, Asted, 1977, p. 651-664.

Mont-Royal avec 4 pour 20 500 et Pointe-Claire avec 5 pour 25 900⁴. Un vigoureux coup de barre s'impose, et Vaugeois le donne en déposant son plan quinquennal (1980-1985) dans lequel il propose des mesures plus généreuses concernant la construction et la rénovation des bibliothèques : augmentation des subventions qui passent de 35 à 65 % pour la construction selon le niveau de conformité avec les normes en vigueur, et augmentation de 50 à 75 % pour la rénovation des locaux de bibliothèque. Une subvention est accordée pour l'embauche d'un bibliothécaire professionnel. Le gouvernement consent un effort additionnel de l'aide au fonctionnement en acceptant de subventionner les bibliothèques pour les coûts additionnels des livres dus à l'obligation faite à celles-ci de s'approvisionner au prix de détail dans des librairies agréées, à la suite de la loi 51 qui réglementait le domaine de la librairie au Québec.

Les résultats de ce plan gouvernemental furent impressionnants (voir le tableau 1). Le nombre des bibliothèques est passé de 121 en 1979 à 849 en 1985, en prenant en compte les bibliothèques affiliées aux BCP. La population desservie est passée de 77 à 86 %, le prêt *per capita*, de 2,9 à 4,30 livres, et les dépenses *per capita* pour les bibliothèques publiques ont quasi doublé, passant de 7,52 à 13,77 \$⁵.

Un nouvel élan

Bien qu'impressionnants à l'échelle du Québec, ces résultats demeurent néanmoins insuffisants pour rattraper l'important retard historique avec les voisins canadiens, principalement avec l'Ontario. La Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, mise sur pied par le gouvernement du Premier ministre libéral Robert Bourassa pour faire le point après un quart de siècle d'investissement en ce domaine, le démontre clairement dans son rapport déposé en 1987. Cette commission d'enquête, présidée par Philippe Sauvageau, avait été créée suite à des critiques soulevées par un certain désengagement financier de l'État⁶. Parmi les conclusions du rapport, on note le besoin d'une nouvelle loi des bibliothèques publiques, celle de 1959 étant devenue périmée, la re-création du Service des bibliothèques publiques abolis lors d'une réorganisation administrative en 1982, la prise en compte des besoins considérables d'informatisation des bibliothèques, la mise à jour des normes de ces bibliothèques, et aussi une augmentation substantielle de la participation financière du ministère des Affaires culturelles.

Les années 1997 et 1998 ont été des années très riches sur le plan de la culture et des bibliothèques au Québec. En juin 1997, le Comité sur le développement d'une très

grande bibliothèque, présidée par l'ex-ministre des Affaires culturelles Clément Richard, formé six mois plus tôt, remettait son rapport⁷. Il recommandait explicitement la création d'une Grande bibliothèque du Québec par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, et que cette bibliothèque, constituée en société d'État, soit une bibliothèque de prêt et de référence, et qu'elle intègre la collection de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec et la collection de lecture publique de la bibliothèque centrale de la ville de Montréal. Cette bibliothèque qui devrait offrir un service gratuit et le plus large possible devrait être dotée d'un budget annuel d'environ 25 millions de dollars et être logée dans un immeuble d'environ 30 000 mètres carrés devant être construit au centre-ville de Montréal, dans un endroit facile d'accès, très bien desservi par les transports en commun.

Le Sommet de 1998

En avril 1998, le Premier ministre Lucien Bouchard présidait à Québec un Sommet de deux jours sur le livre et la lecture. Cette rencontre avait été précédée et préparée par la publication de deux documents, *Le temps de lire, un art de vivre : état de la situation de la lecture et du livre au Québec* et *Le temps de lire, un art de vivre : politique de la lecture et du livre*⁸. Parmi les constats inclus dans ces documents, on note que le pourcentage d'abonnés aux bibliothèques publiques stagne à 31 %, avec des variations allant de 19,4 % pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue à 39,2 % pour celle du Bas-Saint-Laurent. Les collections sont en hausse, de même que les prêts de livres, mais les résultats québécois sont toujours en deçà de la moyenne canadienne. L'objectif de la Politique de la lecture et du livre, issue du Sommet, en ce qui touche les bibliothèques publiques, vise une amélioration de la qualité des services offerts et la coopération de l'ensemble des bibliothèques. Pour cela, il importait d'améliorer le financement en modifiant les règles existantes et d'enrichir les collections pour atteindre, cinq ans plus tard, en 2003, une moyenne de trois livres par habitant, ce qui impliquait l'acquisition chaque année d'un million de nouveaux volumes pour le quinquennat 1998-2003. Le Sommet a entériné ces mesures proposées à l'endroit des bibliothèques publiques, a donné suite à la création de la Grande bibliothèque du Québec, et a mis sur pied l'Observatoire de la culture et des communications, tout en proposant également des mesures touchant les bibliothèques scolaires et les librairies⁹.

4. Yvon-André Lacroix, « Présent et futur des bibliothèques publiques du Québec », *Documentation et bibliothèques*, vol. 25 (1979), p. 177-188.

5. Marcel Lajeunesse et Daniel Morin, « Les bibliothèques publiques du Québec (1977-1992) : analyse comparée des performances des bibliothèques autonomes », *Argus*, vol. 25 (1996), n° 1, p. 14-27.

6. Québec, Commission d'étude sur les bibliothèques publiques (Commission Sauvageau), *Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager*, Québec, 1987, 331 p.

7. *Une grande bibliothèque pour le Québec : rapport du Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque* (Comité Richard), Québec, 1977, 85 p.

8. Québec, Ministère de la Culture et des Communications, *Le temps de lire, un art de vivre : état de la situation de la lecture et du livre au Québec*, 1998, 121 p. ; Québec, Ministère de la Culture et des Communications, *Le temps de lire, un art de vivre : politique de la lecture et du livre*, Québec, 1998, 94 p.

9. Éric Leroux et Marcel Lajeunesse, « Le gouvernement du Québec et sa Politique de la lecture et du livre de 1998 : les objectifs et les réalisations », *Documentation et bibliothèques*, vol. 53 (janvier-mars 2007), p. 27-41.

Il est pertinent de se demander quels ont été les résultats de cette politique concernant les grands objectifs, l'enrichissement des collections, la consolidation de l'informatisation des bibliothèques, la mise en réseau et le partage des ressources. La coopération s'est matérialisée en décembre 2002 avec l'instauration de la Table de concertation des bibliothèques québécoises, toujours en activité. Cet organisme vise, parmi les principales orientations de ce chantier, la mise en commun des ressources et des services, la mise en place d'un catalogue collectif québécois, la recherche de compatibilité des systèmes informatiques et, à terme, la constitution d'un réseau global de l'ensemble des bibliothèques québécoises. En ce qui a trait au taux de fréquentation, il stagne toujours à 31 %. Quant à la proportion de livres par habitant, elle est passée de 2,45 en 1999 à 2,83 en 2005. L'ouverture de la Grande bibliothèque (2005) a sans doute contribué à cette hausse. Quand on compare la ville de Montréal à d'autres grandes villes canadiennes, on constate qu'il y a encore du rattrapage à faire sur ce point (voir tableau 2).

Le nombre de bibliothécaires professionnels œuvrant en lecture publique a augmenté, surtout avec l'ouverture de la Grande bibliothèque, mais il reste lui aussi en deçà de la moyenne canadienne. Ce nombre est passé de 300 en 1995, à 304 en 2000, et enfin à 390 en 2005. La province voisine, l'Ontario, de son côté, compte plus de 1200 bibliothécaires dans ses bibliothèques publiques. Compte tenu de la population plus élevée de cette province (40 %), on peut raisonnablement estimer à environ 600-700 bibliothécaires les besoins en personnel professionnel au Québec pour un service équivalent.

De la Grande bibliothèque à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

Il est indéniable que la création de la Grande bibliothèque, née d'une loi de l'Assemblée nationale en 1998, apparaît comme la retombée la plus importante et la plus spectaculaire de la Politique de la lecture et du livre et comme l'acquis déterminant de la politique de la lecture publique au Québec au début du XXI^e siècle¹⁰.

À l'origine, la Grande bibliothèque avait comme objectif premier d'apporter une solution au problème d'espace de la Bibliothèque nationale du Québec, lequel existait depuis au moins deux décennies. Une solution partielle de ce problème avait été apportée en 1997 avec l'aménage-

TABEAU 2 QUELQUES INDICATEURS PAR 10 000 HABITANTS POUR QUELQUES VILLES CANADIENNES DE PLUS DE 500 000 HABITANTS

Ville	Nombre de documents	Nombre de bibliothécaires	Superficie en m ²	Nombre de documents par bibliothécaire	Relation entre superficie et nombre de documents
Toronto	35 000	1 800	632 000	19,44	18,06
Ottawa	28 000	1 000	543 000	28,00	19,39
Edmonton	20 000	700	515 000	28,57	25,75
Vancouver	40 000	2 200	823 000	18,18	20,58
Montréal	23 000	900	403 000	25,56	17,52

Données provenant du *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal*, 2005.

ment, dans l'est de la ville, d'un édifice voué uniquement à la conservation. Un édifice destiné à la diffusion s'imposait. La Grande bibliothèque, pour sa part, devait offrir à la consultation du public les exemplaires de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec et les collections de la Bibliothèque centrale de la ville de Montréal, de manière à doter Montréal d'une grande bibliothèque de lecture publique. Si la Grande bibliothèque avait été conçue et développée dans cette optique, les étapes successives, la fusion avec la Bibliothèque nationale du Québec en 2002, et la nouvelle fusion avec les Archives nationales du Québec en 2006, n'avaient pas été prévues à l'origine du projet et elles ont modifié, en la bonifiant et en lui donnant du relief, l'institution prévue à l'origine. Ces divers développements ont pu amener sa directrice, Lise Bissonnette, à décrire de cette manière Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) :

« Aucune institution documentaire au monde, à notre connaissance, ne concentre autant de missions habituellement distinctes et même disparates dans un même ensemble et sous une même direction. À la fois bibliothèque nationale, archives nationales, grande bibliothèque publique et bibliothèque virtuelle, BANQ agit également dans l'ensemble du territoire québécois : elle est l'institution de référence, de soutien et de lien pour des milieux documentaires de tous ordres et le partenaire de nombreux réseaux éducatifs, communautaires et culturels. Par sa taille, la diversité de ses missions et sa présence territoriale, elle est devenue la plus importante institution culturelle du Québec¹¹. »

10. Lise Bissonnette, « La Grande Bibliothèque, portrait d'une institution », *L'annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides, 2004, p. 356-364.

11. Lise Bissonnette, « Plurielle et singulière, Bibliothèque et Archives nationales du Québec », *Rayonner et partager : l'innovation dans les bibliothèques canadiennes*, sous la dir. d'Yvon-André Lacroix, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 22.

Une mission territoriale et culturelle

La création de la Grande bibliothèque avait pour but de procurer à Montréal une grande bibliothèque publique, à l'instar d'autres grandes villes nord-américaines, notamment Toronto, Vancouver, Denver et San Francisco. Il s'agissait de redynamiser et de consolider d'éclatante façon le réseau des bibliothèques publiques en donnant accès aux citoyens de Montréal et aussi du Québec à une collection de large taille et diversifiée quant aux supports, et d'offrir, parmi ses services, une expertise en bibliothéconomie à l'ensemble des bibliothèques publiques québécoises. Dès son ouverture en 2005, la Grande bibliothèque, logée dans un nouvel immeuble convivial en plein centre-ville, à l'intersection des lignes du métro, mit à la disposition de ses lecteurs plus d'un million de livres et quatre millions de documents, en offrant 2 300 places assises et l'accès à plus de 420 postes informatiques. Même s'il profite au premier chef à la population de Montréal et de l'agglomération montréalaise, cet établissement vise à desservir, grâce aux technologies de l'information et de la communication, l'ensemble des citoyens du Québec. Cette mission territoriale constitue une priorité pour la Grande bibliothèque. La fourniture de services de bibliothèque à distance devenait possible, non seulement par le prêt entre bibliothèques et un site internet, mais par la mise en place d'un véritable portail, la bibliothèque numérique, sans cesse enrichie. Il faut dire que la fusion récente avec les Archives nationales concourt à la réalisation de cet objectif par l'ajout d'une dizaine de centres régionaux que les Archives nationales possèdent dans les villes principales des diverses régions du Québec.

Depuis la conception et la réalisation du projet de Grande bibliothèque, Lise Bissonnette définit haut et fort cette bibliothèque publique, comme une institution d'abord et avant tout culturelle. Pour elle, « *les pistes les plus prometteuses de développement et de croissance du rôle des bibliothèques dans la cité sont d'ordre culturel. Ce n'est pas en nous substituant aux hôtels de ville, aux agences d'information, aux médias, aux chambres de commerce, aux groupes communautaires que nous apporterons notre pierre aux mutations actuelles de nos sociétés, mais en tablant sur notre spécificité culturelle, qui est réelle. Dépositaires du patrimoine publié, nous sommes les seules institutions à pouvoir le transmettre, et le faire vraiment connaître et rayonner*¹² ».

12. Lise Bissonnette, « Le rôle essentiel de la bibliothèque publique : la transmission de la culture », *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle*, sous la dir. de Jean-Paul Baillargeon, Québec, Éditions de l'IQRC/Montréal, Éditions Asted, 2004, p. 210.

Intérieur de BANQ. Photo : BANQ, Bernard Fougères

Un succès phénoménal aux causes multiples

On a beaucoup écrit sur l'immense succès de fréquentation de la Grande bibliothèque, lequel ne s'est pas démenti depuis son ouverture au printemps 2005. Quatre mois et demi après son ouverture, elle accueillait son millionième visiteur. Chaque jour, elle reçoit environ 9 000 personnes, soit deux fois les prévisions avancées lors de sa conception. Quelques données pour l'année 2007-2008 : 4 620 000 prêts, près de 1 900 000 documents consultés sur place, 2 863 000 visites, 2 839 000 visites sur son portail. Elle peut se prévaloir de 293 331 abonnés dont 59 544 à distance. La Grande bibliothèque compte 765 employés¹³.

Les raisons de ce succès sont nombreuses. Il faut souligner la qualité et la convivialité du bâtiment, la richesse des collections, la gratuité des services, l'approche client qui a été adoptée, l'autonomie de l'utilisateur qui a été favorisée, le grand nombre de postes informatiques disponibles, la diversité des services offerts, la variété et la fréquence des actions d'animation (conférences, expositions, club de lecture, visites guidées, etc.). De plus, cette institution est au centre d'un grand nombre d'initiatives. Elle fournit des services d'expertise et de documentation aux bibliothèques publiques québécoises, elle participe au premier chef au Consortium d'acquisition des ressources électroniques des bibliothèques québécoises (Careq), elle poursuit le projet de catalogue collectif québécois. Sa directrice préside la Table

13. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), *Rapport annuel 2007-2008*, Montréal, BANQ, 2008, 123 p.

de concertation qui regroupe toutes les catégories de bibliothèques et les associations professionnelles du domaine au Québec. Cette dernière accorde la plus haute importance aux projets relatifs à la diversité culturelle au Québec et à l'extérieur. BAnQ a développé des actions internationales. Elle est à l'origine de la création du Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques (RFBNN). Elle a pris en charge la gestion et le développement de la bibliothèque Gaston-Miron de la Délégation générale du Québec à Paris.

Une découverte de la bibliothèque moderne

L'ouverture de la Grande bibliothèque a démontré avec éclat qu'à une offre de service riche et de qualité suivait une fréquentation élevée et enthousiaste des citoyens. La Grande bibliothèque a été, pour beaucoup, la « découverte » de la bibliothèque publique moderne. Bien qu'on avance souvent que la vie d'une bibliothèque se prête mal à la médiatisation¹⁴, pour sa part, la Grande bibliothèque a été grandement médiatisée, et cela a contribué sans conteste à sa notoriété et à son succès. Dans une analyse de la culture et de l'évolution des bibliothèques au Québec, une spécialiste américaine de l'université du Vermont, Birdie MacLennan, voit dans l'ouverture au début du xx^e siècle de la bibliothèque Saint-Sulpice, de son achat par l'État en 1941, de sa transformation en Bibliothèque nationale du Québec en 1967 et de l'ajout au cours de ces dernières années de la Grande bibliothèque, des manifestations fortes d'affirmation culturelle et nationale. Elle ajoute d'ailleurs : « *The Grande Bibliothèque is a testament to the strength and fortitude of the Québécois and the French language and cultural heritage on the North American continent. The institution is infused with the sense of a legacy that pays homage to the history, culture, and memory of Québec's citizens both in its legislative mandate and its architectural conception* »¹⁵.

14. Jean-Paul Baillargeon, *Plaidoyer pour une bibliothèque publique culturelle : dix défis à relever*, Montréal, Éditions Asted, 2007, p. 49.
15. « La grande bibliothèque témoigne de la force et du courage des Québécois et de la place du français et de l'héritage culturel français sur le continent nord-américain. L'institution est irriguée par un sens de la transmission qui rend justice à l'histoire, à la culture et à la mémoire des citoyens québécois, à la fois par son ambition institutionnelle et par sa conception architecturale. » Birdie MacLennan, « The Library and Its Place in Cultural Memory: La Grande Bibliothèque du Québec and the Construction of Social and Cultural Identity », *Libraries & Cultural Record*, vol. 42 (2007), p. 376.

La situation présente de la bibliothèque publique au Québec

Toute l'information et les débats publics qui ont entouré la création, l'ouverture, le fonctionnement et le succès de fréquentation de la Grande bibliothèque ont profité sans nul doute au développement de la bibliothèque publique elle-même dans l'ensemble du territoire québécois. Cela a permis de diffuser un discours sur la bibliothèque publique, sa mission, son rôle, son action. On a dit qu'elle participait en première ligne au combat contre l'ignorance. Elle était un outil de démocratisation de la culture et du savoir. Elle s'avère être un lieu de proximité qui permet un dialogue avec tous les citoyens. Elle devient un outil d'information et d'initiation qui offre un espace de médiation extraordinaire dans un processus de formation. Elle est surtout « *la seule institution de transmission de la culture qui s'adresse simultanément à toutes les classes d'âge, à toutes les couches de la société, à tous les niveaux de scolarisation, à toutes les conditions de vie, elle est l'institution culturelle de proximité par excellence qui offre tous les vecteurs de culture* »¹⁶. De plus, dans les médias, on a qualifié la Grande bibliothèque de bibliothèque de nouvelle génération, de lieu avec une atmosphère, de place de haute culture.

Dans un colloque tenu à Québec en 2002, le maire de la ville, Jean-Paul L'Allier, avait exprimé des idées semblables quand il avait affirmé sa vision du rôle de la bibliothèque publique : « *La bibliothèque publique est l'institution qui incarne le mieux, dans chacune de nos villes, les valeurs de la démocratie et le pluralisme de la société québécoise. [...] Les bibliothèques publiques sont des ports d'attache, des lieux de rencontre, des sites de connaissances et des outils de la promotion de la culture. Les bibliothèques publiques offrent un ensemble d'œuvres de toute nature qui reflètent à la fois notre identité culturelle et la diversité de la pensée humaine, sont des facteurs d'enracinement et d'intégration sociale. Grâce aux technologies de l'information, les bibliothèques publiques abolissent les frontières de l'accès à l'information* »¹⁷.

Dans beaucoup de villes québécoises, la bibliothèque publique est maintenant l'investissement culturel le plus important et le cœur d'une politique d'action culturelle. Une étude de l'Observatoire de la culture et des

16. Jean-Paul Baillargeon, *Plaidoyer pour une bibliothèque publique culturelle*, op. cit., p. 29-31.

17. Marie Goyette (sous la dir. de), *Politique culturelle et bibliothèque publique, lieu de diffusion des savoirs*, Montréal, Éditions Asted, 2002, p. 11-13.

communications a montré qu'en 2004 les onze villes de plus de 100 000 habitants, soit Montréal, Québec, Laval, Gatineau, Lévis, Longueuil, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières, lesquelles regroupent 52 % de la population du Québec, ont consacré 7,2 % de leurs dépenses à la culture, soit 371,2 millions de dollars (93 \$ par habitant). Les bibliothèques publiques, quant à elles, ont accaparé 46 % de ces budgets alloués à la culture. « Les Arts et la Ville¹⁸ » est maintenant davantage qu'un slogan et un thème de rencontre des dirigeants municipaux¹⁹.

Des zones grises

Dans ce tableau d'ensemble du territoire québécois, on trouve toutefois des zones grises. En 2004, dix-neuf villes de plus de 10 000 habitants ne disposaient pas des services professionnels d'un bibliothécaire, et il en était de même pour six villes de plus de 25 000 habitants. Certaines régions sont plus mal loties que d'autres. Les quatre villes les plus importantes de l'Abitibi-Témiscamingue (Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda et Val-d'Or) n'ont pas de bibliothécaire professionnel pour œuvrer dans leur bibliothèque. Seulement 25 bibliothécaires professionnels font partie du personnel des 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP, appellation de BCP depuis 1992) pour gérer les centrales et animer les bénévoles des quelque 680 bibliothèques affiliées en 734 points de service. En 2005, il y avait au Québec un bibliothécaire pour 20 920 habitants, alors que la norme est de un pour 6 000²⁰.

Depuis sa fondation après la Seconde Guerre mondiale, l'Unesco a fait de la bibliothèque publique une de ses priorités en ce qui concerne la culture et l'éducation et en a défini les contours. « *La bibliothèque publique est un organisme qui a pour mission de rassembler, d'organiser et de diffuser des ressources documentaires susceptibles de répondre aux besoins d'éducation, d'information, de culture et de loisir de tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur statut social, leur langue, leur religion ou leur niveau d'instruction.* » L'Unesco a diffusé le *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* pour la première fois en 1949 et il en a revu le texte à plu-

sieurs reprises depuis. Le principe de gratuité des services de base (abonnement, prêt, consultation des catalogues et des collections) est lié à la philosophie même de la bibliothèque publique et il en constitue le fondement historique. Le Manifeste spécifie que « *la bibliothèque publique doit être financée par l'État [et que] ses services ne doivent donner lieu à aucun paiement de la part des usagers*²¹ ».

D'ailleurs, dans beaucoup de pays, ce principe de gratuité est inscrit dans la loi. C'est le cas notamment dans les pays scandinaves, dans la très grande majorité des provinces canadiennes, notamment en Ontario et en Colombie britannique, et des états américains. Au Québec, pourtant, 40 % des municipalités, représentant 23 % de la population, exigent le paiement de frais pour les services de leur bibliothèque publique²². Cette pratique de la tarification s'est développée à la fin de la décennie 1980 quand le gouvernement du Québec a diminué ses subventions aux bibliothèques publiques, laissant aux municipalités une part plus importante de leur contribution en ce domaine. Il faudra qu'un jour – quand il se donnera une nouvelle loi des bibliothèques publiques –, le Québec statue clairement sur la gratuité des services. Actuellement, le Québec est en quelque sorte sans législation, car la loi de 1992 qui a créé le ministère de la Culture et des Communications (pour remplacer celui des Affaires culturelles) a aboli celle de 1959 devenue inopérante et ne l'a remplacée que par sept articles se rapportant surtout aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques. Une nouvelle loi est un besoin fortement ressenti et souvent réclamé²³.

Une relation compliquée

Depuis plus de deux décennies, le sociologue Jean-Paul Baillargeon scrute et analyse, statistiques à l'appui, l'institution bibliothèque publique. Il a raison de souligner que l'histoire des relations des Québécois avec la lecture est bien compliquée. L'historien de la littérature Maurice Lemire avait constaté, dans ses recherches, que le peuple québécois avait été soumis pendant plus d'un siècle à une campagne systématique contre la lecture. Baillargeon fait remarquer que le ministre Georges-Émile Lapalme, créateur du ministère des Affaires culturelles et du Service des bibliothèques publiques, homme de culture, a rédigé trois gros volumes de mémoires sans même mentionner le mot bibliothèque. Malgré cela, il constate que la bibliothèque publique a, depuis le début de la décennie 1990, un haut taux de fréquentation ou d'assistance par rapport aux

18. « Les Arts et la Ville », organisation sans but lucratif fondée en 1987, réunit le milieu municipal (actuellement 423 municipalités) et le milieu culturel (129 organisations culturelles) afin de promouvoir et de soutenir le développement culturel et artistique des municipalités du Québec.

19. Rapport de l'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, cité dans *Le Devoir* (Montréal), 16 février 2007.

20. *Bibliothèques publiques : statistiques 2005*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 2007, 85 p.

Pour une vue plus large de la situation, voir Réjean Savard, « Faiblesses des bibliothèques publiques à l'heure du numérique », *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle*, sous la dir. de Jean-Paul Baillargeon, Québec, Éditions de l'IQRC/Montréal, Éditions Asted, 2004, p. 137-153, et, du même auteur, « Les bibliothèques publiques de 1995 à 2001 », in Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, *État des lieux du livre et des bibliothèques*, Québec, Institut de la statistique, 2004, p. 211-224.

21. Pour le Manifeste : www.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm

Voir aussi l'article de Dominique Gazo, « Les missions des bibliothèques publiques selon l'Unesco : comment les définir », *Documentation et bibliothèques*, vol. 51 (2005), p. 261-269.

22. Lettre du sous-ministre adjoint de la Culture et des Communications du Québec Gérald Grandmont au président de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec Michel Claveau, 28 juillet 2006.

23. Benoît Ferland et Marcel Lajeunesse, « Une loi sur les bibliothèques publiques du Québec : une nécessité », *Documentation et bibliothèques*, vol. 53 (2007), p. 191-197.

Extérieur du bâtiment de BAnQ. Photo : BAnQ, Bernard Fougères

autres pratiques culturelles et qu'elle est l'institution culturelle la plus intensément fréquentée par les usagers²⁴. Par ailleurs, il constate que les bibliothèques publiques n'ont pas une vision très claire de leur place et de leur rôle dans l'ensemble des pratiques culturelles²⁵. Ceci s'explique en grande partie par le fait que peu de travaux ont été réalisés sur les rapports de la bibliothèque publique avec la société en ce qui concerne la transmission de la culture.

La bibliothèque publique n'est pas et ne doit pas devenir un supermarché de l'information, et ses protagonistes ne doivent pas la définir ainsi. Elle doit être plutôt un haut lieu culturel. Il faut admettre avec Lise Bissonnette que « les bibliothèques ont encore beaucoup à faire, elles-mêmes, pour s'insérer et s'affirmer sans complexe dans le territoire artistique et culturel²⁶ ». Il est impératif d'affirmer sans ambages le rôle culturel de la bibliothèque publique, étant bien attendu que la culture recouvre toutes les facettes de l'aventure humaine, des aventures spirituelles et philosophiques jusqu'aux modes de vie.

Même si sa place comme agent important de développement culturel est reconnue, la bibliothèque publique pourrait voir questionner, même diminuer dans l'avenir, cette place acquise au cours de ces dernières décennies, si elle ne révisé et ne repense l'ensemble de son rôle dans la société.

La bibliothèque publique que nous connaissons s'est développée au XIX^e siècle en Amérique du Nord en tant qu'institution sociale. Elle s'est adaptée aux profonds changements sociaux et technologiques survenus depuis un siècle et demi. Actuellement, la télévision et surtout internet sont les concurrents des bibliothèques publiques. On fait, pour deux provinces canadiennes, Québec et Terre-Neuve, cette constatation : la télévision y a la plus haute cote d'écoute du pays et la bibliothèque publique, le plus bas taux de fréquentation. Il est intéressant de noter également que, dans son enquête de l'ensemble des bibliothèques canadiennes, en 1930, la Commission Ridington avait remarqué que le Québec possédait alors le taux le plus élevé d'appareils de radio des provinces canadiennes et des états américains et qu'il avait le taux le plus bas de fréquentation des bibliothèques de lecture publique²⁷.

Il n'y a pas de bibliothèque publique dynamique sans bibliothécaire. Il est reconnu dans toutes les enquêtes nord-américaines et internationales que la présence de bibliothécaires est un indicateur majeur de l'évaluation de la qualité des services. La pratique de la profession a bien changé au cours des dernières décennies. Les technologies de l'information l'ont transformée au point qu'on peut avancer l'idée qu'« actuellement le métier de bibliothécaire est l'un des plus "technologisés" au monde²⁸ ». Intermédiaire entre les

24. Jean-Paul Baillargeon, « Les bibliothèques publiques : nouveaux lieux privilégiés de développement culturel », *op. cit.*, p. 38-39.

25. Jean-Paul Baillargeon, *Plaidoyer pour une bibliothèque publique culturelle*, *op. cit.*, p. 93-98.

26. Lise Bissonnette, « La Grande Bibliothèque, portrait d'une institution », *op. cit.*, p. 363.

27. *Libraries in Canada: A Study of Library Conditions and Needs, by the Commission of Enquiry*, John Ridington, Chairman, Toronto, Ryerson/Chicago, American Library Association, 1933, p. 38-45.

28. Lise Bissonnette, « La Grande Bibliothèque, portrait d'une institution », *op. cit.*, p. 363.

usagers et les ressources offertes, médiateur culturel, il faut constater aussi que, de tous les professionnels de la culture, le bibliothécaire est encore le plus discret et le plus réservé.

Pionniers et artisans

De tous les artisans et bibliothécaires qui ont participé, depuis un demi-siècle, à l'aventure de la diffusion du livre, de la lecture et de la culture par les bibliothèques publiques en milieu québécois, quelques personnes ressortent nettement par l'importance et la qualité de leurs réalisations. Loin de vouloir ériger un panthéon des artisans de ces bibliothèques publiques, soulignons le rôle pionnier de Gérard Martin à la tête du Service des bibliothèques publiques pendant les décennies 1960 et 1970, l'action vigoureuse et marquante du ministre Denis Vaugeois pour la conception et l'application de son plan quinquennal au début des années 1980, l'œuvre de Philippe Sauvageau dans la mise en place de deux bibliothèques centrales de prêt et la création de la bibliothèque Gabrielle-Roy de la ville de Québec, et enfin l'apport exceptionnel de Lise Bissonnette à la genèse, à la construction physique et intellectuelle et au rayonnement de la Grande bibliothèque, puis à l'intégration harmonieuse de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Un bilan nuancé

À l'échelle nord-américaine, la bibliothèque publique québécoise, avec un demi-siècle d'existence, apparaît comme une institution encore jeune, et il ne faut pas être surpris outre mesure si elle est encore en rattrapage avec ses voisins. À l'heure des bilans, on se doit de faire un constat nuancé. Le chemin parcouru est considérable et l'œuvre réalisée est impressionnante. Le point de départ en 1960 était si faible qu'on peut presque affirmer qu'il était inexistant. Il y a maintenant, chez les francophones, de nombreuses bibliothèques qui sont de belles réalisations et qui ont atteint une vitesse de croisière. On est loin des années 1960 où les seules véritables bibliothèques publiques modernes et vivantes appartenaient à des villes anglophones de la banlieue de Montréal. Actuellement, nous pouvons faire état d'une population desservie à 94 %, avec des bibliothèques municipales autonomes réparties sur l'ensemble du territoire et un réseau de 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques qui couvrent toutes les régions rurales.

Depuis son ouverture au printemps 2005, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est un succès qui dépasse même les espoirs les plus optimistes de ses protagonistes. Cette institution symbolise pour un grand nombre de ses usagers fidèles et enthousiastes ce que doit être une bibliothèque publique en ce début du nouveau millénaire.

Par contre, si l'on examine les principaux indicateurs de performance des bibliothèques publiques du Québec en regard de celles des autres provinces canadiennes notamment, les bibliothèques québécoises se classent pres-

que toujours en fin de peloton. C'est le cas du nombre de livres par habitant, du nombre de prêts par habitant, des dépenses allouées à la bibliothèque par habitant. Il faut souligner, particulièrement, le nombre d'usagers inscrits à la bibliothèque. Cet indicateur stagne à 31 % depuis le début des années 1990. Le marketing des services de la bibliothèque publique s'impose de toute nécessité. Il faut aller chercher de nouvelles clientèles, des jeunes aux retraités, et surtout les fidéliser. Il faut dépasser la clientèle des usagers adultes qui, selon les enquêtes des pratiques culturelles du ministère de la Culture, ne semble pas déborder beaucoup des couches sociales les plus instruites.

Depuis vingt ans, en réalité depuis qu'il a abaissé sa contribution financière au financement des bibliothèques publiques en 1986, l'État québécois n'assume pas pleinement ses responsabilités. Quel est son rôle dans son partenariat avec les municipalités? Quelle est sa vision de la bibliothèque publique dans sa politique culturelle? À l'instar des autres gouvernements œuvrant en ce domaine, a-t-il la volonté de soutenir le développement des bibliothèques publiques par une législation qui leur soit propre? Dans le tableau d'ensemble de la promotion du livre et de la lecture, le Québec souffre d'une faiblesse supplémentaire, celle du réseau des bibliothèques scolaires de ses établissements d'enseignement primaire et secondaire, tant sur le plan des collections que sur ceux du personnel et des services. La bibliothèque publique doit en quelque sorte assurer une certaine suppléance pour une mission dans un secteur qui n'est pas le sien.

La bibliothèque publique est une institution sociale. Elle doit se redéfinir, voire se réinventer en cette époque de concurrence des médias. L'ère du numérique interpelle la bibliothèque publique, comme les autres genres de bibliothèques, au cœur même de son fonctionnement. Contrairement au passé, la clientèle de la bibliothèque publique dans les milieux urbains n'est plus homogène. Elle doit servir des communautés ethniques, des groupes d'intérêt divers. Elle doit jouer un rôle dans les actions d'alphabétisation et elle doit, nouveau paradigme, contribuer à la formation à l'information. Institution communautaire elle-même, elle doit sans cesse tisser des liens avec d'autres organismes culturels et communautaires²⁹. En somme, en dépit de la jeunesse de la bibliothèque publique chez les francophones du Québec, les bibliothécaires œuvrant en lecture publique doivent revoir périodiquement la théorie et la philosophie de leur institution pour qu'elle demeure toujours pertinente et qu'elle puisse élargir son rayonnement. En 2009, après un demi-siècle de politique de bibliothèque publique, l'occasion devrait s'y prêter. ●

Février 2009

29. Marcel Lajeunesse, *Lecture publique et culture au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 224-226.